

# DOSSIER DE PRESSE

**SESSION PLÉNIÈRE**

**VENDREDI 20 JUIN 2025**

Adoption du budget supplémentaire 2025  
et du 1<sup>er</sup> Schéma départemental  
des Espaces naturels sensibles de la Savoie



LE DÉPARTEMENT

Les 38 Conseillers départementaux de la Savoie votent ce vendredi 20 juin en séance plénière le compte administratif de l'exercice 2024 et le budget supplémentaire 2025 de la collectivité qui s'élève à 33,1 M€ dont 7,8 M€ de dépenses d'investissement pour principalement faire face aux conséquences du changement climatique sur nos infrastructures routières et 25,3 M€ en fonctionnement principalement dus aux charges liées à la résorption du déficit public imposées par l'État. Ce BS est marqué par une augmentation des dépenses sociales, routières et des charges de personnel. Dans un contexte économique national en demi-teinte avec une faible croissance, le Département garde le cap sur sa stratégie financière. Il conduit une politique active de gestion de sa dette pour accroître ses capacités d'intervention et continuer d'accompagner au quotidien les Savoyards de tous âges et sur tous les territoires. Ses finances saines lui permettent de réduire de 28 M€ le recours prévisionnel à l'emprunt inscrit au Budget primitif 2025 en le ramenant à 63 M€.

## Les grandes lignes du budget supplémentaire 2025

Parmi les nouvelles inscriptions budgétaires, en fonctionnement, figurent :

- **15,7 M€ de reversement de recettes au titre de la péréquation** : 12,1 M€ de complément aux 17 M€ déjà prévus pour le Fonds national de péréquation des DMTO versé par les Départements et 3,5 M€ pour le « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » (DILICO) prévu par la loi de finances 2025 ;
- **2,25 M€ en faveur du Comité départemental du Tourisme Savoie**, qui relance la promotion touristique de la Savoie après la disparition de l'Agence Savoie Mont Blanc.
- **1,5 M€ en faveur de l'action sociale** dont **1,2 M€** pour le RSA (Revenu de solidarité active) suite à la revalorisation des prestations légales de 1,7 % au niveau national au 1er avril 2025. Cette hausse tient également compte de l'impact estimé de la réforme de la solidarité à la source expérimentée dans plusieurs Départements.

Concernant les actions en faveur des personnes âgées, ce budget supplémentaire est marqué par une baisse significative des dépenses de fonctionnement : l'expérimentation de la fusion des sections dépendance et soins au 1er juillet 2025 pour les EHPAD et unités de soins longue durée (USLD) entraîne la mise en place d'un forfait unique géré par l'ARS.

- **1,4 M€ suite au rehaussement de 3% de la cotisation sur la masse salariale de la CNRACL**, la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.
- **3,9 M€ de dépenses exceptionnelles** liées principalement à la résiliation du bail emphytéotique concernant le bâtiment de la Sauvegarde à Challes-Les-Eaux qui permettra au Département d'être propriétaire du site.

Parmi les nouvelles inscriptions budgétaires, en investissement, figurent :

- **5,2 M€ pour la politique routière fortement impactée par les aléas climatiques** dont **3,3 M€** pour la protection contre les risques naturels et avalancheux, avec notamment la finalisation du chantier de sécurisation de la falaise de la Praz en Maurienne et les travaux de stabilisation du talus sur la RD 902 à Lanslevillard, **940 000 €** pour des opérations structurantes telles que l'aménagement de giratoires à Grésy-sur-Aix et Chambéry ainsi que des études d'aménagements du col du Galibier et du col du Petit-Saint-Bernard, **800 000 €** pour réhabiliter des chaussées fortement dégradées durant l'hiver dernier.
- **3 M€ de remboursement du capital des 10 M€ d'emprunt sollicités en fin d'année 2024.**

## REPÈRES



### Budget primitif 2025 :

- Adopté le 13 décembre 2024 pour un total de **707 M€**
- Dépenses d'investissement : **157,3 M€**
- Dépenses de fonctionnement courant et d'intervention : **550 M€**

### Budget supplémentaire 2025 :

- Soumis au vote le 20 juin 2025 pour un montant global de **33,1 M€** :
- Dépenses de fonctionnement : **25,3 M€**
- Dépenses d'investissement : **7,8 M€**

## Savoie Tourisme Durable : un précieux allié pour l'avenir touristique du territoire.

Les stations de l'arc Alpin, principalement en basse et en moyenne montagne, font face à des défis climatiques, environnementaux, sociaux et économiques nécessitant une réflexion stratégique de transformation de leur modèle, et une mise en mouvement opérationnelle.

Le Département de la Savoie, joue un rôle actif dans la capitalisation de certains domaines skiables et/ou touristiques. À ce titre, il se doit d'impulser une double dynamique :

- **stabiliser les modèles efficaces et rentables** en soutenant des dynamiques de développement cohérentes
- **accompagner le changement** afin de faire émerger des territoires vivants, attractifs et résilients.

Le Département entend jouer un rôle de catalyseur, en impulsant une transformation coordonnée, concertée et durable des stations. C'est dans cette perspective que Savoie Tourisme Durable (STD), Société Anonyme d'Économie Mixte (SAEM) détenue à 74% par le Département de La Savoie, se voit confier un rôle central dans une démarche à la fois ambitieuse, réaliste, collective et cohérente. Chacun y trouvera sa place et contribuera à une dynamique commune riche de sens : assurer l'avenir de notre territoire, un territoire résilient, solide économiquement et où il fait bon vivre et grandir.

## Protection de la biodiversité : le Département lance son premier Schéma départemental des Espaces naturels sensibles (ENS) de la Savoie.

Pour le lancement en 2025 du Schéma des ENS, le Département a fléché dans son budget 300 000 € dont 100 000 € en investissement.

Depuis près de 40 ans, le Département de la Savoie se mobilise pour préserver et valoriser la biodiversité locale forte de plus de 15 000 espèces (faune et flore) dont un grand nombre d'espèces protégées, menacées ou rares. Dans un contexte où les Alpes se réchauffent 2 fois plus vite que le reste du monde, notre collectivité porte une responsabilité de conservation de ce précieux patrimoine. Pour aller plus loin dans cette démarche, elle adopte ce jour un Schéma départemental des Espaces naturels sensibles pour la période 2025-2029. Cette feuille de route se veut ambitieuse et fédératrice pour les 5 prochaines années.

Ce schéma est l'aboutissement de 2 ans de réflexion et de concertation sur les territoires avec les communes, les intercommunalités, les acteurs de la protection et de la gestion des milieux naturels, les représentants des secteurs agricole, pastoral, forestier et touristique, les acteurs fonciers et les services de l'État. Il donne le coup d'envoi d'une politique active de préservation, de gestion et d'ouverture au public d'une vingtaine d'ENS en Savoie

### C'est quoi un ENS ?

Il s'agit d'un espace naturel :

- présentant un fort intérêt écologique, paysager ou de biodiversité
- fragile ou menacé
- nécessitant des interventions humaines pour le préserver ou le gérer
- propice à la découverte par le public.

### Quels sont les objectifs stratégiques ?

C'est un vrai plan d'action qui est lancé autour de 5 objectifs clefs :

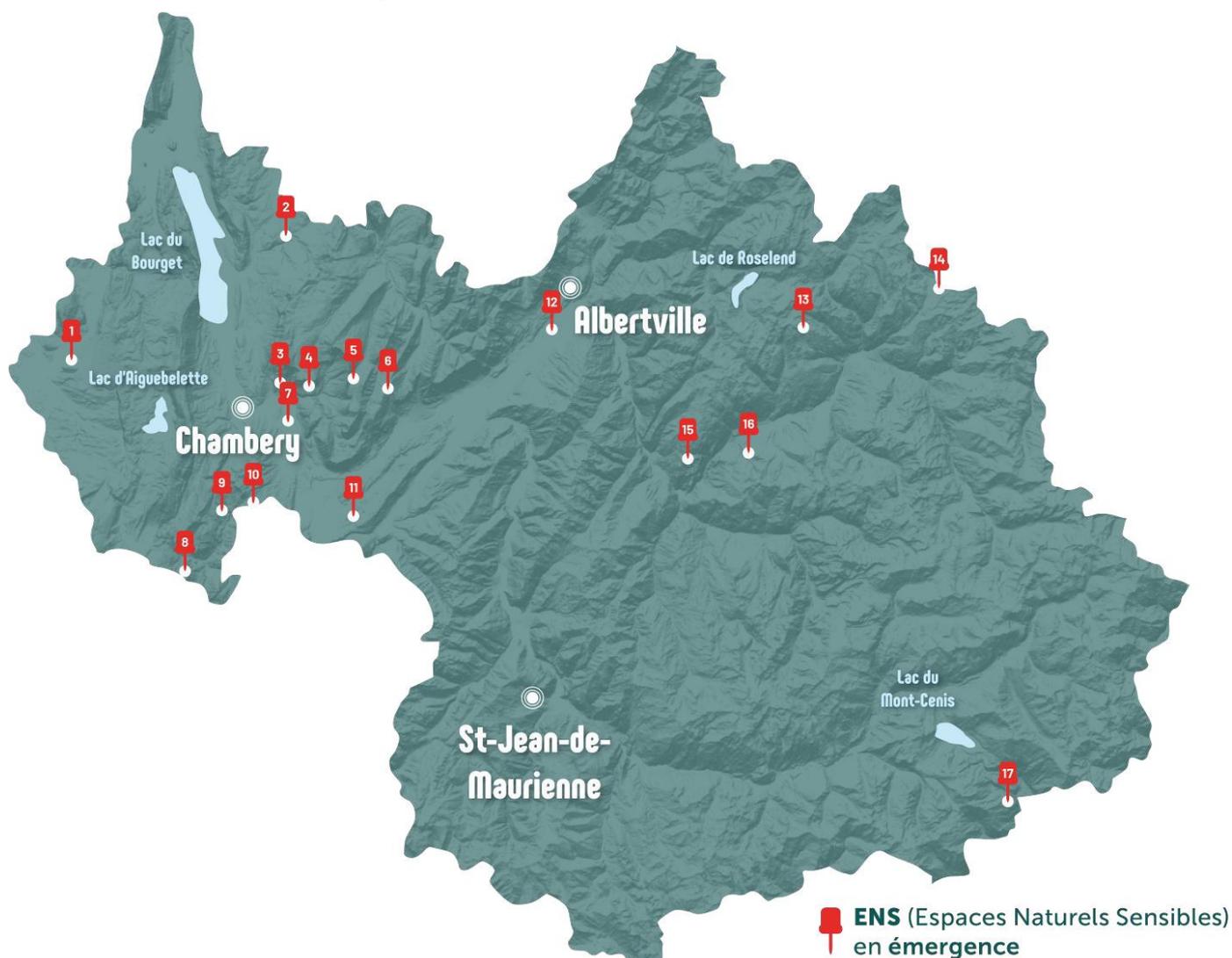
- créer, préserver et gérer un réseau de sites ENS
- renforcer la connaissance des espèces, des milieux et de leur fonctionnement,
- faire des ENS des espaces privilégiés pour la découverte de la nature par tous les publics
- agir sur le foncier pour préserver les ENS et concilier les usages
- piloter le Schéma en cohérence avec les autres politiques liées à la nature (agriculture, forêt et tourisme).

Le Département s'associe à des collectivités locales, chargées de faire vivre les sites ENS au quotidien en impulsant des actions concrètes de gouvernance, connaissance, préservation, restauration ou valorisation. Il assure le financement de ces actions et apporte un accompagnement technique, administratif et de communication aux partenaires.

### Quels sont les sites retenus ?

Représentatif de la diversité des milieux naturels existants sur le territoire, ce premier schéma des ENS comprend **17 sites en émergence** pour lesquels le processus de sélection a abouti positivement et **8 sites potentiels** pour lesquels les conditions de consensus ne sont pas encore réunies.

Pour les 17 sites d'ores et déjà retenus, les premières actions seront lancées dès cette année avec l'objectif d'être formellement labellisées d'ici 2029.



1. Pelouses sèches de Grésin et Saint-Maurice de Rotherens
2. Amont des Gorges du Sierroz
3. Monterminod
4. Pelouses sèches de Saint-Jean d'Arvey
5. Zones humides du Col des Près
6. Pelouses sèches de Routhennes
7. Marais des Chassettes
8. Pelouses sèches de la Fracette
9. Granges de Joigny
10. Pelouses sèches et zones humides des Gargarottes
11. Lac Sainte-Hélène
12. Forêt alluviale de Tournon
13. Les 5 lacs
14. Petit-Saint-Bernard
15. Tourbière de Hautecour
16. Bois des Allemands et Combe du Nant Thiéret
17. Mont-Cenis et Vallon de Savine